



**INSTITUT POUR LE TRANSPORT PAR BATELLERIE
asbl
INSTITUUT VOOR HET TRANSPORT LANGS DE BINNENWATEREN
vzw**

**RAPPORT ANNUEL
2009**

Drukpersstraat 19 Rue de la Presse – Brussel 1000 Bruxelles
Tel.: + 32 (0)2 217.09.67 - Fax: + 32 (0)2 219.91.86
E-mail: itb-info@itb-info.be
www.itb-info.be

TABLE DES MATIERES

I. Introduction

I.1 Préface	5
-------------------	---

II. Composition

II. 1 Assemblée générale	6
II. 2 Conseil d'Administration	8
II. 3 Commissaire	8
II. 4 Personnel	8

III. Activités

Résultats du plan opérationnel 2009	9
---	---

IV. Plan opérationnel 2010

Aperçu des activités pour 2010	15
--------------------------------------	----

V. Aspects économiques

Flotte et prestations au 31/12/2009	19
---	----

VI. Réglementations

Législations belge et européenne	20
--	----

VII. Aspects financiers

VII. 1 Bilan au 31/12/2009	22
VII. 2 Comptes de résultat au 31/12/2009	23

I. Introduction

ITB – 1970-2010

Dans son premier rapport annuel couvrant le deuxième exercice social de l'ITB on pouvait lire :
« *Le frêle arbuste s'est développé en un arbre solide capable de supporter le poids de sa tâche.* »

Quarante années plus tard, l'institut ne peut pas encore se comparer au chêne sous lequel Saint Louis rendait la justice mais son ancrage s'est renforcé dans le monde de la navigation intérieure.

A la lecture des réalisations du plan opérationnel de 2009, il convient de souligner plus particulièrement trois actions, à savoir :

- *l'organisation d'une table ronde en date du 29 mai 2009 dans les locaux de la FEB en présence de tous les intéressés à la situation de la navigation intérieure. Celle-ci a permis de mettre en évidence l'expertise de l'ITB dans la problématique délicate de l'observation du marché (cfr. Action A1) ;*
- *la publication d'un baromètre économique dans une première phase pour les bateaux de moins de 1000 tonnes, établi sur la base des données fournies par les bureaux comptables spécialisés en ce domaine (cfr. Action A2). Une synthèse des résultats a été publiée dans l'Info n° 64 du 4^{ème} trimestre 2009 ;
Il est prévu de prolonger cet exercice pour d'autres années et d'autres catégories de bateaux ;*
- *la concrétisation du rôle de l'ITB en tant qu'institution nationale dans le cadre de la Convention relative aux déchets survenant en navigation intérieure et rhénane qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2009 (cfr. Action B1). L'ITB a été désigné pour l'organisation du système de financement du volet A de cette.
Ce démarrage nécessite une implication importante de tous les moyens de l'institut.*

Bien d'autres actions du plan opérationnel 2009 et d'autres activités récurrentes ont été entreprises et elles sont décrites dans le présent rapport annuel.

Le conseil d'administration présente également son projet de Plan opérationnel pour l'année 2010 qui repose sur quatre objectifs stratégiques et huit actions opérationnelles qui figurent en partie IV du présent rapport.

Enfin, dans un contexte économique incertain, le conseil d'administration a souhaité limiter la célébration du quarantième anniversaire de l'institut à l'édition à l'automne d'un guide pratique et informatif sur la mise en œuvre de la Convention de 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure.

Le comité de direction remercie chaleureusement tous ceux qui, dans le passé et actuellement, ont permis à l'ITB d'assumer les missions qui lui ont été imparties pendant quarante ans.

Le Comité de direction

II. Composition après l'Assemblée Générale du 24 avril 2009

II 1. ASSEMBLEE GENERALE

1.1. Membres effectifs

Du côté du Ministre

de DIEU Jacques

DENDUYVER Julien

GODIN Victor

HEYNDERICKX Jozef *

HOUTMEYERS Jean-Claude*

LEJEUNE Charles

PARMENTIER Yves

VERSCHUEREN Herman*

VANDEN BOSCH Marcel

WIJNAKKER Raoul

Du côté de la Profession

DE GRAVE Herman

KEGELS-HEYLEN Françoise

BAUWENS Amand

PARMENTIER Octaaf

POPPE Corina*

ROLAND Pierre

ROLAND Pascal*

SEVERYNS François

VAN LANCKER Christiaan*

* Membres du Conseil d'Administration

1.2. Membres adhérents

- Fédération belge d'Organisateurs de Transports Fluviaux asbl, Anvers
- Algemene Schippersbond asbl, Anvers
- Northern Manuport sa, Anvers*
- Carmeuse (ex C.G.S. Granulats sa), Liège*
- Mr M. Wijffels, Avocat, Anvers
- Bank J. Van Breda & C°, Anvers*
- Belgische Transportarbeidersbond, Anvers
- Vereniging der Belgische Reders voor Binnen- en Rijnvaart vzw, Anvers
- Algemeen Actiecomité der Belgische Binnenscheepvaartorganisaties vzw, Anvers
- Association des Maîtres Bateliers de Liège, Limbourg, Namur et Charleroi, asbl, Liège
- Groupement des Maîtres Bateliers et Artisans des Provinces de Liège, Limbourg, Namur et Hainaut, Xhoris
- Bond van Eigenschippers vzw, Bruges
- Ons Recht, Anvers
- Notre Droit, Wanze
- Unie van Agenten van Rijnrederijen, Anvers
- Unie der Continentale Vaart vzw, Anvers
- Veritas, Anvers*
- Beroepsvereniging voor Binnen- en Rijnvaart, Anvers
- Mr A. Vandamme, Avocat, Bruxelles
- Particuliere Tankvaart Vereniging, vzw, Zoersel
- De Schroef vzw, Anvers
- Koninklijk Technisch Atheneum Zwijndrecht, sectie "Cenflumarin", Anvers
- EuroClass nv, Bruges*
- Ecole Polytechnique de Huy – CEFA Batellerie, Huy
- L'Alliance Batelière de la Sambre Belge, Thuin*
- Port de Bruxelles, Bruxelles
- Meuse et Sambre sa, Namur-Beez*
- Havenbedrijf Gent AGH, Gand
- Mr L. Van De Vel, Directeur-général honoraire du Ministère des Communications, Anvers.
- Mr L. Poppe, Anvers
- Les Amis de la Plaisance de Péruwelz, Béclers
- La Fonderie asbl, Bruxelles
- Compagnie Française de Navigation Rhénane, Anvers*
- Provinciale Hogeschool Limburg, Hasselt
- Belgibo sa, Anvers*
- SCR Sibelco sa, Anvers*
- Mr A. Poppe, Merksem
- ACV-Transcom, Anvers
- Mr G. De Latte, Conservateur des hypothèques batelières, Anvers
- Mr J-C. De Baere, Anvers
- ADW - assurances, Merksem*
- Lalemant nv, Gand *
- Mr N. Berx, Liège
- Mr M. Joseph, Directeur-général honoraire du SPF Mobilité et Transports, Kessel-Lo
- Mr A. Biesemans, Diest
- Port autonome de Charleroi, Charleroi
- Gemeentelijk Havenbedrijf Antwerpen, Anvers
- Mr R. Dagnelie, Thuin
- Somef, Liège*
- Stephane Bvba, Berchem*

* Membres adhérents à finalité commerciale

II 2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>Président</u> :	VERSCHUEREN Herman, membre effectif
<u>Vice - Présidents</u> :	VAN LANCKER Christiaan, membre effectif ROLAND Pascal, membre effectif
<u>Administrateur délégué</u> :	HOUTMEYERS Jean-Claude, membre effectif
<u>Administrateurs</u> :	GRULOIS Philippe HEYNDERICKX Jozef, membre effectif KERKHOF Joris OPDELOCHT Roger PARMENTIER Marc PIUS Gaston POPPE Corina, membre effectif STRAATMAN Evert VAN DEN ABEELE Dirk VAN DEN BORRE Koen VANLUCHENE Christiane VAN OVERLOOP Geert
<u>Commissaire - réviseur</u> :	MERTENS Joris, ViasDFK

II 3. COMITE DE DIRECTION

HOUTMEYERS Jean-Claude, Administrateur délégué
VERSCHUEREN Herman, Président du Conseil d'Administration
ROLAND Pascal, Vice-Président
VAN LANCKER Christiaan, Vice-Président

II 4. PERSONNEL

SWIDERSKI Frédéric, Conseiller économique
VANLUYTEN Jeroen, Conseiller juridique (jusqu'au 30/09/2009)
VAN PEETERSEN Walter, Conseiller juridique (à partir du 01/11/2009)
ROELS Dominique, comptabilité et administration
VANNIEUWENHOVEN Christine, secrétariat et traduction
SKOWRON Joanna, documentation

III. Activités – Résultats du Plan opérationnel 2009

1. INTRODUCTION

La structure du plan opérationnel a été recentrée sur les trois objectifs stratégiques prioritaires :

- transparence du marché ;
- soutien à la politique de transport ;
- et prestation des services à l'entrepreneur.

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que la réalisation des actions planifiées doit bénéficier du concours de tous les acteurs du secteur en optimisant l'échange d'informations avec l'Institut et que des adaptations des structures de concertation internes s'effectueront dans l'objectif de bonne concrétisation des actions du plan opérationnel.

Par ailleurs, un budget exceptionnel de 50.000 € a été attribué aux neuf actions particulières du plan opérationnel 2009.

OBJECTIF STRATEGIQUE A : Rendre le marché transparent pour le secteur

A1 – Initiatives concertées en rapport avec la situation du marché de la navigation intérieure (6.000 €);

A2 – réalisation de travaux économiques en adéquation avec les attentes du secteur (enquêtes de conjoncture / évolution des paramètres de coût et de prix) (5.000 €);

A3 - participation aux réunions internationales (3.500 €);

OBJECTIF STRATEGIQUE B : Soutenir la politique de transport de l'autorité en général et du SPF Mobilité et Transports en particulier

B1 – concrétisation du rôle d'institution nationale dans le cadre de la Convention déchets (12.500 €);

B2 – Collaboration à l'élaboration d'une banque de données de questions d'examen (7.500 €);

B3 – Réflexion sur la mise en place d'un examen pour l'obtention de la capacité professionnelle dans le cadre de l'accès à la profession (3.000 €);

OBJECTIF STRATEGIQUE C : Améliorer la prestation des services aux entrepreneurs de navigation intérieure

C1 – Actualiser et optimiser les manuels (7.500 €);

C2 – intégrer un volet FAQ – “Frequently Asked Questions” au site internet en vue d'informer le secteur (2.500 €);

C3 – Vulgarisation de la législation en navigation intérieure (2.500 €).

2. ACTIONS OPERATIONNELLES REALISEES

OBJECTIF STRATEGIQUE A : Rendre le marché transparent pour le secteur

A1 – Initiatives concertées en rapport avec la situation du marché de la navigation intérieure

La réalisation majeure de cette action en 2009 a été la tenue de la table ronde du 29 mai 2009 à la FEB avec une représentation de tous les acteurs du secteur. Cette manifestation non planifiée a permis de valoriser le réseau dont bénéficie l'ITB de part ses nombreux contacts au plan national et régional et de mettre en avant ses travaux économiques (Observation du marché en matière de flotte et de chargements/déchargements).

Cette table ronde a permis de rassembler les transporteurs fluviaux, les chargeurs, les affréteurs, les autorités et le secteur bancaire en vue de débattre de la situation économique et de bien situer la problématique. Les débats et conclusions ont été publiés dans l'ITB-info du 2ème trimestre 2009. Le secteur bancaire s'est prononcé pour des mesures au cas par cas mais pas pour une solution globale pour le secteur.

En outre, diverses actions en matière d'observation du marché ont permis la reconnaissance internationale de l'ITB en qualité d'expert au sein du groupe de travail CCNR-DGTREN et du groupe d'expert. Des données transmises par nos services dont certaines issues du rapport statistique ont été publiées dans les ouvrages de synthèse en matière d'observation du marché européen de la navigation intérieure ou d'études spécifiques en matière d'emploi/formation.

A cet égard, l'Institut a offert son concours actif à la concertation internationale en matière de statistiques (réunion CCNR – SPF Economie), d'observation du marché (Réunion CCNR-VNF) et d'emploi/formation (CCNR).

A2 – Réalisation de travaux économiques en adéquation avec les attentes du secteur (enquêtes de conjoncture / évolution des paramètres de coût et de prix)

La principale concrétisation est la publication d'un baromètre économique pour une catégorie de bateaux de cargaison sèche sur base des données transmises par les bureaux comptables spécialisés en navigation intérieure. Les enquêtes de conjoncture ont été réalisées avec régularité et ont fait l'objet de rapports circonstanciés débattus lors de nombreuses réunions de la Commission économique avec les acteurs du secteur (administrations, profession, organes de promotion, comptables et scientifiques).

A3 - Participation aux réunions internationales ;

Leipzig (FIT), Strasbourg, Bonn (CCNR), Rotterdam (EDINNA) sont autant de lieux de manifestations internationales où l'ITB a été représenté dans le cadre de ses activités en matière économique, juridique, de formation ou relatives à la Convention déchets.

De plus, l'ITB a eu l'occasion de mettre en avant ses activités lors de la réunion du groupe de travail CCNR-DGTREN en matière d'observation du marché.

OBJECTIF STRATEGIQUE B : Soutenir la politique de transport de l'autorité en général et du SPF Mobilité et Transports en particulier

B1 – concrétisation du rôle d'institution nationale dans le cadre de la Convention déchets

En attente d'une désignation officielle, l'institut a contribué très activement aux travaux préparatoires à la mise en œuvre de la Convention par sa représentation régulière au sein des instances décisionnelles de cette Convention en assistance du SPF Mobilité et Transports et du SPF Affaires étrangères :

- Comité exécutif EXCOM en tant qu'expert associé aux travaux sur le volet A de la Convention
- Comité de sélection CODEX des offres pour la désignation d'un contractant pour l'élaboration du système électronique de paiement (rédaction cahier des charges, analyse des offres des soumissionnaires, sélection et adjudication provisoire et définitive)
- Comité informel des Institutions Nationales CINNA comme plateforme d'échanges de bonnes conduites en matière de mise en application de la Convention – volet A
- Groupe de travail mixte Cabinet/Administration pour débattre de l'accord de coopération ;
- Contact avec le port de Gand (Station de réception) et la Commission fluviale de BRAFCO (discussion des thématiques Apetra et Valorlub), en vue de préparer la mise en application pratique de la Convention.

Une note préparatoire et explicative des activités de l'Institution nationale a été présentée en Conseil en vue d'appréhender les choix stratégiques et opérationnels de l'action.

B2 – collaboration à l'élaboration d'une banque de données de questions d'examens

Ce projet a fait l'objet de travaux préparatoires internes en concertation avec la Commission d'examen avant de procéder à la concrétisation de ses activités. La mise en œuvre a nécessité la mise en place de procédures internes en matière de rétribution des bénévoles (notice d'information). En ce qui concerne la rédaction des questions, un catalogue de 700 questions a été compilé tant en langue française que néerlandaise sur base d'une structure globale harmonisée pour l'ensemble des attestations de qualification.

B3 - réflexion sur la mise en place d'un examen pour l'obtention de la capacité professionnelle dans le cadre de l'accès à la profession

En septembre, une initiative du SPF Mobilité et Transports a permis de concerter les points de vue des instituts IBOT, ITLB et ITB sur la problématique en esquissant des pistes de collaboration pour la mise en œuvre d'un examen pour l'obtention de la capacité professionnelle en navigation intérieure.

OBJECTIF STRATEGIQUE C : Améliorer la prestation des services aux entrepreneurs de navigation intérieure

C1 - actualiser et optimiser les manuels

Vu l'accent mis sur la rédaction des questions d'examen, il a été convenu de s'atteler à la révision des manuels dans une phase ultérieure. Aussi, l'action a été menée sur le plan de l'esthétique en améliorant la qualité graphique des supports (nouveaux intercalaires et couvertures) et en réalisant un dépliant attractif de présentation des conditions d'obtention des manuels de préparation à l'obtention de certaines attestations de qualifications en navigation intérieure.

C2 – intégrer un volet "Frequently Asked Questions" au site internet en vue d'informer le secteur

Ce point a été abordé mais sans concrétisation et donc postposé à 2010.

C3 – Vulgarisation de législation en navigation intérieure

Une approche continue de simplification a été entreprise par la mise à disposition d'informations via le bulletin périodique d'informations et la publication digitale de renseignements juridiques sur le site internet de l'ITB. Une démarche volontariste a été entamée avec les Editions Kluwer en collaboration avec les services de la DG Transport Maritime.

3. ACTIONS SPECIFIQUES ET COMPLEMENTAIRES

3.1. Fonctionnement interne de l'Institut

De manière générale, un travail conséquent a été fourni pour l'élaboration du contenu d'un plan opérationnel biennuel 2009-2010 dont les actions s'inscrivent dans le cadre de l'avenir de la profession et des 40 années d'existence de l'ITB en 2010.

Périodiquement, un aperçu complet des comptes de l'association a été transmis aux membres du Conseil dans le souci d'une gestion transparente des activités. Les divers états comptables ont été élaborés en concertation étroite avec le bureau comptable CFA scrl.

L'ITB a également connu une période critique en matière de suivi des dispositions légales en matière de publication de comptes annuels qui a pu être solutionnée par la révision de la lettre de mission fixant les obligations du cabinet comptable.

Diverses réunions préparatoires avec le réviseur ont offert l'opportunité à l'ITB de mettre la situation des comptes au 01/01/2009 en conformité avec le prescrit comptable applicable aux grandes asbl. Par ailleurs, l'immatriculation à la TVA est devenue effective à partir du 01/01/2009. Dès 2010, l'ITB se doit de déposer périodiquement des déclarations à la TVA pour l'ensemble de ses activités.

Une analyse régulière des placements a été effectuée par le Comité de Direction dans le but de permettre une gestion en bon père de famille des avoirs de l'Institut en recourant aux placements sans risques et avec capital garanti.

Au plan de la communication, le bulletin d'informations trimestriel a été envoyé avec régularité vers l'ensemble du secteur dans un souci constant de diffusion d'une information complète et objective. Une tribune libre a été ouverte pour des informations ponctuelles des associations actives dans le secteur.

Une collaboration avec le Fonds de la batellerie rhénane belge asbl a été concrétisée sous la forme d'un accord bilatéral en vue de permettre légalement une mise à disposition de personnel pour les tâches administratives et comptables dans le cadre de la reconduction du contrat de location de l'immeuble social. Cet accord a été approuvé par les conseils d'administration respectifs des deux institutions concernées.

Les activités internes de l'ITB se sont en outre concentrées sur l'adaptation administrative et fiscale des conditions d'application du statut de volontaire et la rédaction d'une note informative sur le bénévolat. Les documents et formalités ont été adaptés par rapport à la législation en vigueur et aux spécificités de l'institution.

A l'initiative du Secrétaire d'Etat à la Mobilité, l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 a été l'occasion de procéder à une redistribution équitable des mandats d'administrateurs entre représentants de l'Administration fédérale et de la Profession en proposant la nomination d'un second représentant du monde syndical au sein du Conseil d'Administration et la reconduction du mandat de l'administrateur délégué. Par ailleurs, deux nouveaux membres effectifs du côté de la profession ont également été nommés au cours de cette assemblée statutaire.

Au plan du personnel, une demande de réduction de temps de travail de 3 mois à temps plein dans le cadre du congé parental a été accordée au Conseiller économique.

Un membre du personnel ayant une ancienneté de 35 ans a été gratifié par l'Institut. D'autre part, le Conseiller juridique a décidé de mettre un terme à son contrat au 30 septembre 2009 après deux années d'activité. Cette décision a engendré une nouvelle procédure de recrutement et des formalités connexes pour l'engagement de son remplaçant. Celui-ci a été engagé au 1^{er} novembre 2009.

Le système d'avantages non récurrents liés aux résultats applicables au personnel universitaire a été reconduit en tenant compte de nouvelles actions opérationnelles pour 2009 et les diverses formalités administratives nécessaires à son approbation ont été couronnées de succès.

En complément de l'audition de la profession des 16 et 17 novembre 2009 sur les impacts de la crise en navigation intérieure, une démarche particulière a été initiée par le Conseil d'Administration via la Commission Economique en vue de rassembler les positions des acteurs du secteur sur la situation de crise économique et financière. Cette activité a permis la réalisation d'un dossier thématique de synthèse qui a été adressé en urgence au Secrétaire d'Etat à la Mobilité en vue de le tenir informé des opinions du secteur professionnel à l'égard des mesures anti crise en navigation intérieure.

3.2. Concertation entre parties

Au cours de l'année 2009, divers thématiques ont été abordées sous le point « concertation entre parties » lors des diverses réunions du Conseil d'Administration, à savoir :

- Analyse du soutien à « De Schroef » asbl ;
- Soutien financier au « Service social de la Batellerie et des gens du voyage asbl » ;
- Offre de collaboration au projet Platina de mise en œuvre des actions du plan européen « Naiades » ;
- Participation à la réunion d'experts concernant l'harmonisation des certificats de conduite et des règles d'équipage au plan européen ;
- Participation au Forum International des Transports à Leipzig en mai 2009 ;
- Les normes techniques et le mariphone ;
- Prescriptions techniques et d'équipage des bateaux à passagers ;
- Convention de Strasbourg sur la limitation de la responsabilité en navigation intérieure - CLNI
- Prolongation des autorisations de travail ;
- Problématique de la crise et pétition des bateliers ;
- Différentiel de cotisations sociales entre les Pays-Bas et la Belgique ;
- Concertation avec la Police de la Navigation sur l'interprétation du livre de bord et des normes d'équipages lors d'une opération de déchargement ;
- Catalogue des amendes ;
- IBPT – Examen pour l'obtention du certificat restreint de radiotéléphoniste – délai ;
- Emplacements de parking au centre de pilotage dans le Port d'Anvers ;
- Modification des prescriptions d'équipage en regard des dispositions applicables aux Pays-Bas ;
- Document administratif disponible dans la langue du demandeur ;
- Dispositions transitoires en matière de prescriptions techniques ;
- Analyse économique du marché de la navigation intérieure belge ;
- Application de l' « Automatic Identification System (AIS) » dans le Port d'Anvers en 2011 et intervention financière des autorités pour la gratuité ;
- Crise économique et financière dans le secteur du transport fluvial de marchandises ;
- Paquet TVA applicable au 01/01/2010 et réforme en matière de publication des comptes des petites entreprises ;
- Fin des activités de « Cale Info Services » en France ;
- Secrétariat commun aux organisations professionnelles de batellerie ;
- Etude comparative des conditions d'exploitation en navigation intérieure entre les Pays-Bas et la Belgique.

IV. Plan Opérationnel pour l'année 2010

4 AXES STRATEGIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUE A : Rendre le marché transparent pour le secteur

SA1 – Initiatives concertées en rapport avec la situation du marché de la navigation intérieure (5.000 €);

SA2 – réalisation de travaux économiques en adéquation avec les attentes du secteur (enquêtes de conjoncture / évolution des paramètres de coût et de prix) (5.000 €);

OBJECTIF STRATEGIQUE B : Soutenir la politique de transport de l'autorité en général et du SPF Mobilité et Transport en particulier

SB1 – Collaboration à l'élaboration d'une banque de données des questions d'examen (5.000 €)

SB2 – Préparation de la procédure de perception directe de la licence d'exploitation (2.500 €).

OBJECTIF STRATEGIQUE C : Améliorer la prestation des services aux entrepreneurs de navigation intérieure

SC1 - Actualiser et optimaliser les manuels (5.000 €)

SC2 – Vulgarisation de la législation en navigation intérieure (2.500 €)

OBJECTIF STRATEGIQUE D : Convention Déchets en Navigation Intérieure

SD1 – Exécution du rôle d'institution nationale au plan administratif et fonctionnel (10.000 €);

SD2 – Réalisation d'un manuel informatif sur la Convention déchets (10.000 €);

MANIFESTATION POUR LES 40 ANNEES D'EXISTENCE DE L'ITB (5.000 €)

OBJECTIF STRATEGIQUE A : Rendre le marché transparent pour le secteur

SA1 – Initiatives concertées en rapport avec la situation du marché de la navigation intérieure (5.000 €);

La mise en œuvre d'une seconde table ronde réalisée dans le cadre des travaux de la Commission Economique avec le concours étroit des institutions financières est concrètement envisagée pour la seconde moitié de l'année 2010 en vue de permettre un échange constructif entre les acteurs directement concernés par la problématique du financement des entreprises de navigation intérieure. D'autres initiatives analogues prônant une approche internationale et multimodale seront en outre favorisées par une collaboration entre les instituts dans le cadre des activités du Benelux (GIBET) ou par le biais d'échanges d'informations au sein du groupe d'experts en matière d'observation du marché européen de la navigation intérieure.

SA2 – réalisation de travaux économiques en adéquation avec les attentes du secteur (enquêtes de conjoncture / évolution des paramètres de coût et de prix) (5.000 €);

Une intégration dans le site internet du formulaire électronique relatif à l'enquête de conjoncture trimestrielle est considérée comme une innovation vers la mise à disposition accélérée des informations relatives à l'enquête de conjoncture.

Une approche concertée avec les bureaux comptables spécialisés sera envisagée pour actualiser le baromètre d'évolution des prix et coûts en navigation intérieure en y intégrant également d'autres catégories de bateaux .

OBJECTIF STRATEGIQUE B : Soutenir la politique de transport de l'autorité en général et du SPF Mobilité et Transports en particulier

SB1 – Collaboration à l'élaboration d'une banque de données des questions d'examen (5.000 €)

Après une première évaluation en 2009, 400 des 700 questions d'examen ont été retenues et transmises au SPF Mobilité et Transports. Il ressort de la compétence du Ministre de faire usage de ces questions pour les examens programmés. Une deuxième série de questions a également été rédigée. Ces questions seront traduites et examinées par le groupe de travail concerné au sein de la Commission scolaire dans le courant de 2010.

En rapport avec l'instauration de l'ADN à partir du 1er janvier 2011, plus de 1000 questions d'examen seront mises à disposition en allemand et en français. L'ITB prendra les mesures nécessaires pour examiner si ces questions peuvent également être mises à disposition de la batellerie en néerlandais.

Il va de soi que l'ITB veillera à ce que les questions d'examen soient toujours mises à jour au vu de l'évolution permanente dans le secteur de la navigation intérieure.

SB2 – Préparation de la procédure de perception directe de la licence d'exploitation (2.500 €).

Dans le cadre des activités de l'ITB, il apparaît normal que le travail administratif de perception de la licence d'exploitation pour le compte du SPF Mobilité et Transports soit confié à l'avenir au secrétariat de l'Institut vu le fondement législatif et les implications étroites avec les activités d'Institution nationale dans le cadre de la Convention Déchets en Navigation Intérieure (CDNI).

En effet, l'élaboration d'une banque de données des propriétaires de bateaux de navigation intérieure est aussi utile pour la gestion du système électronique de paiement dans le cadre de la CDNI que pour le suivi régulier de la composition de la flotte de navigation intérieure belge voire pour l'envoi périodique des informations pratiques via le bulletin d'information ITB-INFO . Une synergie

pratique et efficace doit être trouvée avec la tenue régulière d'une banque de données interne qui servira de base pour l'envoi des factures du SPF Mobilité et Transports en matière de licence d'exploitation.

OBJECTIF STRATEGIQUE C : Améliorer la prestation des services aux entrepreneurs de navigation intérieure

SC1 - Actualiser et optimiser les manuels (5.000 €)

Etant donné l'évolution rapide des techniques, une adaptation permanente de la matière et des questions d'examen est indispensable. Lors de l'élaboration de ses syllabi, l'ITB met tout en œuvre pour suivre cette évolution. Le succès du manuel, rédigé et mis à jour par l'ITB, prouve que l'ITB, de par ses efforts, a réalisé son objectif.

SC2 – Vulgarisation de la législation en navigation intérieure (2.500 €)

L'impact de la modernisation de la navigation intérieure, d'une part, et l'augmentation de la part du marché dans le secteur des transports, d'autre part, prennent de telles proportions que le suivi permanent de la législation devient une nécessité.

Non seulement l'ITB accomplit un tel suivi mais se chargera également dans le courant de 2010 d'informer le secteur de la navigation intérieure à propos des nombreuses modifications de lois nationales et internationales. Cela concerne en 2010 l'intégration de la convention déchets dans la législation des régions et la mise en vigueur de l'ADN au 1er janvier 2011. Il est primordial que la navigation intérieure soit informée et qu'elle puisse se préparer à cette nouvelle législation et ses mesures transitoires.

Pour 2010, des changements importants sont prévus sur le plan du « riverspeak ». Aux Pays-Bas, une introduction de l'usage des langues pour le mariphone avec une compilation de la législation a causé des bouleversements. L'ITB suit cette problématique de près. Pour 2010, l'ITB a l'intention de mettre à disposition les termes les plus courants utilisés pour le mariphone pour éviter toute discrimination en navigation intérieure.

OBJECTIF STRATEGIQUE D : Convention Déchets en Navigation Intérieure

SD1 – Exécution du rôle d'institution nationale au plan administratif et fonctionnel (10.000 €);

Dans le cadre des activités d'Institution Nationale, l'ITB s'attachera à organiser au plan administratif un système uniforme de perception de la rétribution d'élimination via le système électronique de paiement EPS-CDNI.

Une approche fonctionnelle sera prônée pour toutes les démarches à entreprendre dans le cadre de la gestion de cette activité spécifique financée par les autorités régionales et supervisée par un groupe pilote dont le secrétariat sera assuré par le personnel de l'ITB. Cette phase requiert une concentration de moyens techniques et humains dont l'évaluation sera régulièrement analysée.

La représentation de l'Institution Nationale nécessite pour sa part une présence régulière de l'ITB au sein d'Instances tant nationales (SGP) qu'internationales (IIPC-CINNA, CPC) en vue de permettre un suivi organisationnel des opérations liées à ce système uniforme de perception.

La communication vers les divers acteurs sera une action primordiale en 2010 par la tenue de sessions d'informations régulières complétées de publication de renseignements via le périodique ITB-Info ainsi que la création d'un site internet dédié spécifiquement à cette activité sur le site général de l'ITB.

SD2 – Réalisation d'un manuel informatif sur la Convention déchets (10.000 €);

Sur base du manuel du SAB, l'ITB s'attachera en 2010 à diffuser largement l'information concernant la Convention Déchets en Navigation Intérieure vers les divers acteurs concernés (bateliers, avitailleurs, stations de réception, autorités, Police de la Navigation, ...).

Dans cet objectif précis, il convient de mettre des renseignements clairs à disposition de tous par l'entremise d'une édition bilingue d'un manuel explicatif des divers aspects de la CDNI (Volets A, B et C). Cette démarche sera précédée de session d'informations vers divers groupes cibles en vue de recueillir des remarques utiles à l'élaboration du guide. Bien entendu, ces actions de promotion s'effectueront en étroite collaboration avec les instances de promotion régionales concernées.

MANIFESTATION POUR LES 40 ANNEES D'EXISTENCE DE L'ITB (5.000 €)

Le Conseil d'Administration a proposé que la célébration des quarante années d'existence de l'ITB soit concrétisée par l'édition d'un guide informatif sur la CDNI qui sera gratuitement mis à la disposition du secteur au cours de l'Assemblée générale Ordinaire du 25 juin 2010.

Le souci constant de l'ITB vise à la diffusion d'informations objectives et complètes pour tout professionnel actif dans le secteur du transport de marchandises par voie navigable.

Aussi, il a été décidé qu'aucune manifestation particulière ne sera organisée pour fêter ce quatrième lustre au service des autorités et de la batellerie belge.

V. Aspects économiques

La navigation intérieure en Belgique

1. Le réseau des voies fluviales

La Belgique est du point de vue de la densité, l'un des pays européens le mieux équipé avec près de 1.500 kilomètres de voies d'eau pour une superficie totale de 30.000 km².

Ce réseau fluvial est constitué de trois grands axes verticaux que sont :

- à l'est : la liaison Namur - Liège via la Meuse ;
- au centre, l'axe Anvers - Bruxelles - Charleroi ;
- à l'ouest, la liaison Gand - Tournai ;

et de deux axes horizontaux représentés par :

- la transversale nord reliant Bruges - Gand - Anvers et Liège via le Canal Albert ;
- la transversale sud reliant Tournai - Charleroi et Namur.

Ce réseau a l'avantage d'être un carrefour européen de par sa localisation au centre de l'Europe.

Cette situation préférentielle lui offre dès lors accès à l'ensemble des réseaux européens.

Ce réseau remplit depuis longtemps, une multitude de fonctions pour nombre de secteurs et industries autres que la batellerie, tels que l'irrigation, la protection contre les inondations, la fourniture en eau potable, les activités de tourisme fluvial et de loisirs nautiques, la fourniture d'énergie hydroélectrique,...

2. La flotte de navigation intérieure belge.

D'un point de vue technique, une cale belge diversifiée permet une interaction efficiente entre le matériel de transport, la variété des marchandises à transporter et la diversité de gabarit des voies navigables.

Au 31 décembre 2009, la flotte d'entrepreneurs de navigation intérieure domiciliés en Belgique était composée de :

- 1.119 bâtiments à cargaisons sèches d'une capacité totale de 1.524.409 tonnes ;
- 216 bateaux citernes offrant un port en lourd total de 340.697 tonnes ;
- 116 pousseurs de 50.381 kW de puissance.

Cette cale offre une large gamme de bateaux au niveau de leur capacité allant des plus petits (spits de 350 tonnes) aux plus grands qui peuvent charger jusqu'à 4.000 tonnes de marchandises (barges).

3. Les chargements et les déchargements sur les voies navigables belges.

Sur base des données recueillies par l'ITB, on constate une baisse généralisée des volumes de marchandises chargées et déchargées pour l'année complète 2009.

En effet, au cours de l'année 2009, 72,034 millions de tonnes de marchandises ont été chargées (- 15,48% par rapport à 2008 mais + 19,91 % par rapport à 1998) et 89,989 millions de tonnes de marchandises déchargées (- 13,95% par rapport à 2008 mais + 21,21% par rapport à 1998) par des bateaux de navigation intérieure sur les voies navigables belges.

VI. Réglementations

Législations belge et européenne

DATE	TITRE	PUBLICATION
Le 19 décembre 2008	Directive 2008/126/CE de la Commission du 19 décembre 2008 modifiant la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil établissant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure	Journal Officiel de l'Union européenne du 31 janvier 2009
Le 19 décembre 2008	Decreet betreffende de River Information Services op de binnenwateren	Moniteur belge du 19 février 2009
Le 23 janvier 2009	Besluit van de Vlaamse Regering tot uitvoering van het decreet van 19 december 2008 betreffende de River Information Services op de binnenwateren	Moniteur belge du 19 février 2009
Le 26 février 2009	Règlement (CE) n° 169/2009 du Conseil du 26 février 2009 portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (version codifiée)	Journal Officiel de l'Union européenne du 5 mars 2009
Le 4 mars 2009	2009/240/CE - Décision de la Commission du 4 mars 2009 autorisant les États membres à adopter certaines dérogations en vertu de la directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil relative au transport intérieur des marchandises dangereuses [notifiée sous le numéro C(2009) 1327]	Journal Officiel de l'Union Européenne du 17 mars 2009
Le 17 mars 2009	Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 5 juillet 2006 concernant la désignation ainsi que la qualification professionnelle de conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses	Moniteur belge du 27 avril 2009
Le 19 mars 2009	Arrêté royal relatif aux prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure	Moniteur belge du 8 avril 2009
Le 24 avril 2009	Directive 2009/46/CE de la Commission du 24 avril 2009 modifiant la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil établissant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure	Journal Officiel de l'Union Européenne du 30 avril 2009
Le 6 mai 2009	Loi portant des dispositions diverses: article 7 (adaptation du loi sur l'affrètement fluvial) et articles 50 et 51 (adaptation de l'article 44ter du CIR 1992)	Moniteur belge du 19 mai 2009

Le 23 septembre 2009	Décision de changement de l'article 8 du règlement sur l'Escaut en ce qui concerne l'obligation de prendre un pilote à bord.	Moniteur belge du 8 octobre 2009 ; 66357
Le 19 juin 2008	Loi portant assentiment à la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation Rhénane et intérieur faits à Strasbourg le 9 septembre 1996.	Moniteur belge du 24 septembre 2009 ; 63688
Le 1 octobre 2009	Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant nomination de commissaires du GRB au Port De Bruxelles.	Moniteur belge du 28 octobre 2009 ; 70014
Le 3 décembre 2009	Accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions concernant la mise en œuvre de la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure signée à Strasbourg le 9 septembre 1996.	
Le 16 septembre 2009	Directive 2009/100/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur la reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité délivrées pour les bateaux de la navigation intérieure (version codifiée)	Journal Officiel de l'UE n° L259 du 02/10/2009, p. 8-13
Le 30 novembre 2009	Règlement (CE) n° 1163/2009 de la Commission du 30 novembre 2009 modifiant le règlement (CE) n° 417/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'introduction accélérée des prescriptions en matière de double coque ou de normes de conception équivalentes pour les pétroliers à simple coque	Journal Officiel de l'UE n° L314 du 01/12/2009, p. 13-14

VII. Aspects financiers

V. 1 Bilan au 31/12/2009

ACTIF			PASSIF	
<u>Immobilisé</u>			<u>Résultat</u>	
Site internet	13.621,58		Boni reporté	544.998,39
- Amortissements	<u>- 5.448,64</u>	8.172,94	Réserve sociale au 31/12/2008	623.246,86
Machines et matériel	54.461,43		Affectation du boni à la réserve sociale	<u>+ 6.521,65</u>
- Amortissements	<u>- 49.751,69</u>	4.709,74	Réserve sociale au 31/12/2009	629.768,51
Mobilier	40.359,07		boni reporté de l'exercice 2009	<u>141.963,26</u>
- Amortissements	<u>- 40.042,78</u>	316,29		1.316.730,16
Locaux	94.420,50		<u>Pécules de vacances</u>	34.076,49
- Amortissements	<u>- 88.318,12</u>	6.102,38	<u>Dettes envers tiers</u>	22.154,22
<u>Réalisable</u>				
Sommes à recevoir		110.372,54		
<u>Disponible</u>				
Sicav Fima trésorerie		247.097,68		
Poste - compte épargne		264.772,10		
Fortis - compte à terme		350.000,00		
Argenta – bons de caisse		200.000,00		
BKCP – compte épargne		100.505,93		
Fortis - compte à vue		60.499,17		
Poste - compte à vue		3.094,48		
Argenta – compte à vue		16.815,84		
Caisse		501,78		
		1.372.960,87		1.372.960,87

V. 2 Comptes de résultat au 31/12/2009

DEBIT		CREDIT	
Frais de personnel	331.104,75	Produit des licences d'exploitation (loi du 8.7.76 - AR du 19.8.76 modifié par AR du 19.11.85 et 14.04.94) (*)	694.435,18
Provision pour pécules de vacances	34.076,49	Produits financiers	19.697,84
Indemnités pour frais de représentation et de déplacement	6.529,71	Manuels	7.245,00
Frais de locaux	18.311,48	Cotisations	1.200,00
Frais de bureau	84.164,93	Reprise de provision pour pécules de vacances	43.367,89
Frais de déplacements	8.449,96		
Public relations	23.535,88		
Frais de réunions	3.211,15		
Jetons de présence	7.801,80		
Documentation	7.540,29		
Collaboration extérieure	2.757,02		
Cotisations	14.300,00		
Taxes et frais	9.890,22		
Dotation aux amortissements :	11.012,32		
Sur locaux	2.571,71		
machines & matériel	5.400,01		
mobilier	316,28		
site internet	2.724,32		
Frais administratifs sur licence d'exploitation	54.775,00		
RESULTAT			
<u>Boni Exercice 2009</u>	<u>148.484,91</u>		
	765.945,91		765.945,91

(*) Montants bruts perçus en licences d'exploitation

Conformément aux lois et aux statuts, vous êtes priés de bien vouloir :

- approuver le présent rapport;
- approuver les comptes des recettes et des dépenses concernant l'année 2009 et en donner décharge au Conseil d'Administration;
- prendre connaissance du rapport du commissaire réviseur;
- prendre connaissance du projet de budget pour l'année 2010 et de l'avant-projet pour l'année 2011 et les approuver.

Le Conseil d'Administration

Bruxelles, le 25 juin 2010